

Communiqué de surveillance 1/2022

Prise en considération d'actes frauduleux
dans le cadre des prestations en matière de révision

3 juin 2022

Table des matières

1. Préambule	3
2. Fraudes : aspects généraux	3
3. Ecart par rapport aux attentes.....	4
4. Enseignements tirés des contrôles de l'ASR	5
5. Améliorations de fond.....	6
6. Perspectives	9
Annexe : Questions à propos des risques de fraude	10

1. Préambule

Les anomalies significatives dans les états financiers annuels et consolidés¹ provenant d'actes frauduleux et/ou d'infractions aux lois et autres dispositions légales² constituent un risque inhérent à l'audit comptable. Les auditeurs doivent donc tenir compte de la possibilité d'actes frauduleux dans le cadre de l'audit, afin de pouvoir réagir de manière appropriée aux risques d'audit qui y sont liés.

En marge de la pandémie COVID-19, on observe depuis 2020 une hausse sensible des risques de fraude³. C'est notamment le cas pour les risques de contournement des contrôles par la direction, lié au développement du travail hybride dans les sociétés auditées et à l'élargissement des possibilités de falsification des documents mis à disposition⁴. Les sociétés auditées elles-mêmes peuvent se voir mises sous pression pour remplir les attentes de tiers (analystes financiers, investisseurs institutionnels, etc.)⁵.

La présente communication vise à donner des points de repère pratiques aux équipes d'audit pour pouvoir réagir aux risques d'anomalies significatives provenant de fraude ou d'infractions aux lois et autres dispositions légales. Elle s'adresse essentiellement aux entreprises de révision soumises à la surveillance de l'État, mais peut aussi être utile aux autres entreprises de révision. Cette communication se rapporte à la révision ordinaire uniquement. Elle fait abstraction du contrôle restreint. Elle ne constitue en aucun cas une déclaration contraignante de l'ASR. Elle ne déroge pas aux normes d'audit applicables à l'échelon national ou international⁶, et ne les abroge pas davantage. De surcroît, la présente communication ne prétend pas à l'exhaustivité. La lecture de cette communication ne remplace pas l'étude des normes précitées.

2. Fraudes : aspects généraux

La fraude est un acte intentionnel consistant à fournir des informations fallacieuses ou à dissimuler la vérité des faits pour obtenir un avantage illégal⁷. Elle peut être commise par une ou plusieurs personnes membres de la direction ou du conseil d'administration, par une ou plusieurs personnes employées de l'entité, avec ou sans participation de tiers. Dans le cadre de la révision des états financiers annuels et consolidés, l'équipe d'audit se concentre sur l'élaboration d'informations financières mensongères et au détournement d'actifs au préjudice de la société auditée.

La fraude est favorisée par trois facteurs formant ce qu'on appelle le triangle de la fraude: (1) motivation ou pression incitant à commettre une fraude, (2) une opportunité apparente de la perpétrer, et (3) la justification rationnelle du comportement frauduleux par le fraudeur⁸.

¹ Les commentaires développés ci-après s'appliquent par analogie aux autres prestations de révision requises par la loi. Pour simplifier, on se réfère ici uniquement à l'audit des états financiers annuels et consolidés.

² Cf. NAS/ISA 250 (Prise en compte des textes législatifs et réglementaires dans l'audit des états financiers).

³ Durant la pandémie, 96% de tous les experts en fraude interrogés indiquent autant, plus ou nettement plus de fraudes. 68% des experts indiquent plus ou nettement plus de fraudes comptables (Association of Certified Fraud Examiners [ACFE], *Fraud in the Wake of Covid-19: Benchmarking Report*, décembre 2020, p. 5). En prévision des exercices post-pandémie, 87% des experts s'attendent à autant, plus ou nettement plus de fraudes. 94% des experts attendent autant, plus ou nettement plus de fraudes comptables (ACFE, *The Next Normal: Preparing for a Post-Pandemic Fraud Landscape*, 2021, p. 6 et 10).

⁴ NAS 240.13; ISA 240.14.

⁵ L'annexe 1 de la NAS/ISA 240 énumère des exemples concrets de facteurs de risque de fraude. On tiendra également compte des éléments présentés dans les deux circulaires FINMA «Publication – banques» et «Publication - assureurs» (circ. 2016/01 et circ. 2016/02).

⁶ Cf. circ. ASR n° 1/2008 sur la reconnaissance des normes d'audit, publiée le 17 mars 2008.

⁷ NAS 240.11; ISA 240.12.

⁸ NAS/ISA 240.A1.

3. Ecart par rapport aux attentes

Le conseil d'administration de la société auditée est en premier lieu responsable de fixer les principes régissant la comptabilité et le contrôle financier, et d'exercer la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion de l'entreprise⁹ et, par conséquent, de la prévention de la fraude.

L'opinion publique considère, du moins en partie, qu'il incombe à l'organe de révision d'examiner tous les risques de fraudes et de révéler tous les cas. Toutefois, les normes d'audit nationales et internationales sont claires: l'équipe d'audit doit seulement identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers annuels et consolidés provenant de fraudes et de les réduire par des procédures d'audit appropriées¹⁰. Dans ce contexte, on parle aussi de l'écart par rapport aux attentes, soit l'écart entre les attentes de l'opinion publique et le rôle effectif de l'audit (expectation gap)¹¹.

Les actes frauduleux sont souvent dissimulés par des ententes secrètes ou par la falsification de documents. Elle est encore plus difficile à déceler lorsque les actes frauduleux sont commis par les dirigeants de la société auditée. En effet, ceux-ci se trouvent dans une position privilégiée dès lors qu'ils sont en mesure de manipuler la comptabilité et d'élaborer des états financiers mensongers en contournant les contrôles qui semblent par ailleurs opérer efficacement¹² et qui sont censés écarter tout risque de fraude.

L'équipe d'audit doit donc faire preuve d'un esprit particulièrement critique du début à la fin de la révision¹³. A cet effet, ses membres doivent avoir les qualités suivantes: une bonne dose de confiance en soi, une certaine force de caractère et une capacité de résistance à toute épreuve. De plus, l'équipe doit analyser tous les éléments probants dont elle dispose, et non pas seulement les éléments probants présentés par les dirigeants. Elle doit par ailleurs prêter attention aux aspects suivants: (i) l'équipe d'audit doit résister à la tentation d'accepter des réponses simples. (ii) Les déclarations des dirigeants doivent être confirmées par des éléments probants supplémentaires consolidés par des faits.

Comme mentionné, les organes de révision sont tenus de mettre en place des procédures d'audit efficaces. Le fait que cela n'a été que partiellement rempli lors de certains scandales financiers, surtout sur le plan international, ne contribue pas à la confiance du public dans le secteur de la révision.

Et pourtant, la révision annuelle, indépendante et de haute qualité des états financiers annuels et consolidés, en tant qu'élément préventif, contribue de manière significative à la prévention de la fraude et augmente la probabilité de détection d'événements frauduleux¹⁴.

⁹ Art. 716a, al. 1, ch. 3 et 5 CO (Code des obligations, CO; RS 220).

¹⁰ NAS 240.10; ISA 240.11.

¹¹ Au sens strict, l'écart par rapport aux attentes est un complexe formé par trois écarts différents: un écart de connaissances, un écart de performance et un écart de développement (cf. Association of Certified Accountants [ACCA], Closing the expectation gap in audit, London 2019, p. 9 f.).

¹² NAS 240.31; ISA 240.32.

¹³ NAS 240.12-14; ISA 240.13-15.

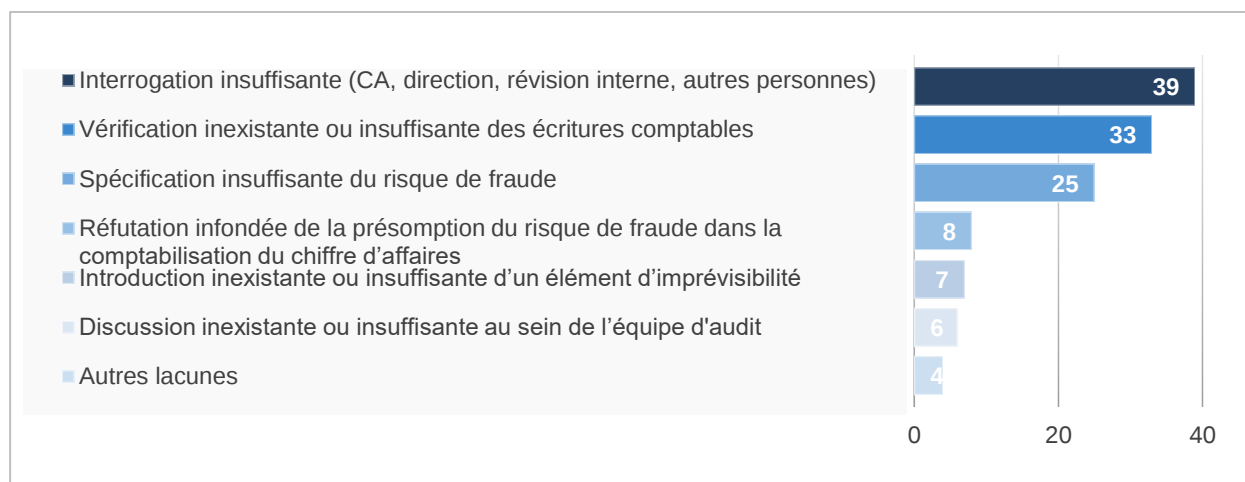
¹⁴ L'existence d'une révision externe réduit le dommage médian et la durée médiane des actes frauduleux de respectivement 46% et 37% (ACFE, Report to the Nations, 2020 Global study on occupational fraud and abuse, p. 33 ss.).

4. Enseignements tirés des contrôles de l'ASR

L'ASR évalue les procédures d'audit en matière de fraudes dans le cadre de ses inspections annuelles auprès des entreprises de révision soumises à la surveillance de l'Etat.

Au cours de ces cinq dernières années (2017 - 2021), l'ASR a effectué 152 revues de dossier¹⁵ et a retenu 75 constats¹⁶ par rapport aux procédures d'audit effectuées en lien avec la fraude. Le tableau suivant montre le classement des 122 lacunes identifiées à ce sujet, un constat pouvant comprendre plusieurs lacunes.

Fig. 1: Type et nombre de lacunes en lien avec les procédures d'audit en matière de fraude, relevées lors des revues de dossier (file review) durant la période 2017 - 2021



La majeure partie des lacunes relevées par l'ASR se rapporte à l'interrogation des membres du conseil d'administration, de la direction et d'autres personnes (p. ex. du service de révision interne) de la société auditée. Concrètement, toutes les personnes responsables n'ont pas été interrogées au sujet des fraudes ou les interrogations n'ont pas couvert tous les thèmes qui auraient dû être impérativement traités selon les normes d'audit. Dans certains cas, les interrogations n'ont pas été réalisées dans la phase de planification et sont donc intervenues trop tard dans le processus d'audit.

La deuxième catégorie de lacunes les plus fréquentes est celle de la vérification des écritures comptables. Cette procédure est impérativement nécessaire pour contrer le risque de contournement des contrôles par la direction. Pour l'essentiel, les domaines suivants sont concernés (isolés ou cumulés): (i) l'identification et la sélection des écritures comptables vérifiées ne reposaient pas sur les caractéristiques d'écritures comptables ou d'autres ajustements manipulés. D'autres paramètres, bien que requis par les normes d'audit, n'ont pas été pris en compte ou l'ont été seulement partiellement¹⁷; (ii) Les équipes d'audit ont examiné de manière insuffisante les écritures comptables retenues dans la liste d'exceptions, ou les conclusions qui en ont été tirées n'étaient pas vérifiables. (iii) Dans certains cas, aucune écriture comptable n'a été vérifiée.

Il incombe également à l'équipe d'audit d'apprécier les informations reçues pendant la révision afin d'évaluer si des risques de fraudes existent. Dans le cadre de ses revues de dossier, l'ASR constate de manière récurrente que les équipes d'audit ne prennent pas aux sérieux les signaux d'alerte de fraude (facteurs de risques de fraudes¹⁸) et qu'ils procèdent à l'évaluation des risques sans en tenir compte. On mentionnera à titre d'exemple: (i) réputation douteuse et pratiques commerciales douteuses des membres du conseil d'administration et de la direction de la société

¹⁵ Ces revues comprennent aussi bien les revues de routine et les revues thématiques que les clarifications motivées par des raisons spécifiques.

¹⁶ Les constats englobent aussi bien les constats Comment Form que les autres constatations (secondaires) à communiquer. Seuls les constats Comment Form sont résumés dans les rapports d'inspection de l'ASR et répertoriés dans les rapports de gestion de l'ASR.

¹⁷ Voir commentaires supra, sous ch. 5, lemme 11.

¹⁸ NAS 240.11.b et 24; ISA 240.12.b et 25.

auditée, (ii) informations contradictoires ou enjolivantes dans le rapport annuel de la société auditée, (iii) lacunes dans le système de contrôle interne (SCI) et (iv) transactions inhabituelles, en particulier avec des parties liées.

Les constats issus des revues de dossiers sont essentiellement adressés par des mesures correctrices au niveau des mandats de révision, en adaptant l'approche et l'étendue de l'audit ainsi que l'adéquation des éléments probants recueillies. Les constats récurrents en matière de fraudes sont également abordés par des mesures au niveau de l'entreprise de révision. Prenant en considération les cinq dernières années, le nombre de constats reste toutefois insatisfaisant. Bien que le nombre de constats et de lacunes ait considérablement baissé en 2021, aucune tendance positive n'est encore visible sur le long terme. L'ASR continuera par conséquent de focaliser ses contrôles sur la responsabilité de l'auditeur en matière de fraudes.

5. Améliorations de fond¹⁹

Considérant les constats identifiés dans les procédures d'audit en lien avec la fraude, l'ASR accorde une attention particulière aux aspects suivants:

- Formation: les associés et collaborateurs rattachés au service de l'audit comptable devraient suivre, si possible annuellement, une formation continue au sujet de l'identification des risques de fraude (sensibilisation aux signaux d'alerte) et la conception de procédures d'audit. Cette formation devrait s'appuyer sur des exemples pratiques et faire recours à des spécialistes (p. ex en forensique). Les auditeurs doivent être à même de détecter les indices de fraudes et d'identifier les schémas spécifiques à chaque secteur. Les principales caractéristiques des types de fraudes les plus fréquentes (par région, secteur et type d'entreprise) devraient être remises à l'équipe d'audit.
- Intégrité: dans le cadre de l'acceptation et de la reconduite des relations clients et des mandats, il faut accorder plus de poids à l'évaluation de l'intégrité des dirigeants et du conseil d'administration de la société auditée²⁰. L'ASR constate que les entreprises de révision acceptent également des missions d'audit alors même que des personnes à réputation douteuse sont membres de la direction ou du conseil d'administration. Cette constellation augmente le risque de fraude comme suit: (i) multiplication des transactions inhabituelles, (ii) estimations comptables biaisées et (iii) fiabilité insuffisante des explications écrites.
- Esprit critique et distorsions cognitives (biais): pratiquement tous les constats de l'ASR prennent leurs racines dans le manque d'esprit critique tout au long de l'audit²¹. Au lieu d'ignorer ou de minimiser les indices de fraude, l'équipe d'audit doit au contraire les évaluer avec davantage d'esprit critique. Elle doit tenir compte à cet égard des différents types de partialité potentielle dans le maintien de l'esprit critique et dans l'exercice du jugement professionnel²².
- Discussion entre les membres de l'équipe d'audit: pendant la phase de planification, l'équipe d'audit doit mener une discussion afin d'identifier les rubriques des états financiers annuels et consolidés susceptibles de comporter des anomalies significatives d'origine frauduleuse²³. Cette discussion doit mettre un accent particulier sur la manière et les rubriques qui seraient susceptibles de comporter des anomalies significatives provenant de fraudes, y compris sur la façon dont la fraude pourrait être commise. Vu l'importance du sujet, il incombe au réviseur responsable de diriger cette discussion en posant des questions ciblées. Il convient de mentionner explicitement la possibilité que les états financiers audités pourraient comporter des

¹⁹ Lors de l'audit de comptes consolidés, les points applicables doivent être également pris en compte concernant les auditeurs de composants.

²⁰ NCQ 1 / ISQC 1.26.c, A19 et A20.

²¹ NAS 240.12 ss.; ISA 240.13 ss.

²² IESBA Code of Ethics for Professional Accountants (CoE), ch. 110.1 A1 et ch. 120.12 A2.

²³ NAS 240.15; ISA 240.16.

anomalies significatives d'origine frauduleuse. Les sujets traités lors de la discussion et les impacts sur la planification de l'audit doivent être documentés²⁴.

- Interrogation du conseil d'administration: l'équipe interroge les membres du conseil d'administration pour déterminer le dispositif mis en œuvre pour surveiller les processus de la direction visant à identifier et à contrôler les risques de fraude dans l'entité. L'équipe doit aussi s'enquérir pour savoir si ces personnes ont connaissance de fraudes avérées, suspectées ou alléguées²⁵. Ces interrogations ont pour but ultime de corroborer les réponses obtenues suite à l'interrogation des membres de la direction. En vue d'accroître la pertinence des réponses obtenues de la part du conseil d'administration, il est recommandé de mener ces interrogations uniquement avec des membres non exécutifs, en l'absence des membres de la direction²⁶. La date des interrogations, les sujets traités, les affirmations des personnes interrogées et les impacts sur la planification de l'audit doivent être documentés.
- Interrogation de la direction: l'équipe interroge les membres de la direction pour déterminer (i) leur appréciation du risque de fraude, (ii) quel dispositif est mis en œuvre pour identifier les risques de fraude et réagir le cas échéant et (iii) s'ils ont connaissance de fraudes avérées, suspectées ou alléguées²⁷. La pertinence de ces entretiens est accrue si les interrogations ont lieu sur place sous forme d'entretiens individuels oraux, menés par le réviseur responsable. L'interrogation des membres de la direction via un questionnaire écrit est moins efficace, parce que la personne interrogée doit pouvoir répondre spontanément. De plus, l'auditeur doit faire preuve d'esprit critique en désignant les membres de la direction qu'il entend auditionner. L'ASR recommande à ce que l'auditeur interroge notamment les cadres supérieurs (CEO, CFO, responsable de comptable, responsable du controlling etc.)²⁸. La date des interrogations, les sujets traités, les affirmations des personnes interrogées et les impacts sur la planification de l'audit doivent être documentés.
- Interrogation d'autres personnes: la pertinence des interrogations des membres de la direction à propos des risques de fraude est de toute évidence considérablement réduite si ces mêmes personnes sont acteurs de la fraude²⁹. Selon les études réalisées à ce sujet, les annonces de tiers jouent un rôle essentiel dans la révélation des fraudes³⁰. Par conséquent, l'équipe d'audit devrait aussi interroger d'autres personnes au sujet d'actes frauduleux, par exemple: les personnes responsables de la gestion des risques et compliance, le responsable de l'éthique, autres personnes endossant des fonctions similaires, personnel d'exploitation, collaborateurs à différents niveaux hiérarchiques, collaborateurs participant à des transactions complexes ou inhabituelles³¹. La date des interrogations, les sujets traités, les affirmations des personnes interrogées et les impacts sur la planification de l'audit doivent être documentés.

²⁴ NAS/ISA 230.8.b et 10; NAS 240.44.a; ISA 240.45.a. et art. 10 OSur-ASR (ordonnance ASR sur la surveillance, OSur-ASR; RS 221.302.33). La spécificité de la documentation de toutes les discussions tenues en matière de fraudes influence positivement l'évaluation du risque de fraude ainsi que l'obtention et l'appréciation d'éléments probants. Les exigences s'appliquant à la documentation sont les mêmes pour toutes les interrogations en matière de fraude.

²⁵ NAS 240.20 s.; ISA 240.21 s.

²⁶ Des exemples de questions utiles sont présentés en annexe.

²⁷ NAS 240.17 s.; ISA 240.18 s.

²⁸ Des exemples de questions utiles sont présentés en annexe.

²⁹ NAS 240.A17; ISA 240.A18.

³⁰ 43% des fraudes sont révélées à travers des annonces de tiers. Elles sont imputables à raison de 50%, 22%, 15% et 11% respectivement aux collaborateurs de l'entité, aux clients, à des personnes anonymes, et aux fournisseurs (cf. ACFE, Report to the Nations, 2020 Global study on occupational fraud and abuse, p. 19).

³¹ NAS 240.18, A15 s.; ISA 240.19, A16 s. Les exigences relatives à l'interrogation de la révision interne sont explicitement définies dans les normes d'audit (NAS 240.19; ISA 240.20). Des exemples de questions utiles sont présentés en annexe.

- Recours aux spécialistes: dans le cadre de l'audit, le recours à des spécialistes devrait être envisagé plus souvent³². Idéalement, ces spécialistes disposent de connaissances sur l'approche d'audit conforme aux normes. Leur apport est précieux dans les constellations suivantes: (i) lorsque l'entreprise a un modèle d'affaires complexe et/ou se compose de plusieurs composants internationaux significatifs, un spécialiste peut aider l'équipe d'audit dans sa discussion sur la question de savoir quelles sont les rubriques des états financiers particulièrement exposées aux manipulations et comment ces manipulations peuvent se traduire dans les faits. Il en va de même pour la conception des procédures d'audit visant à contrer ces risques. La participation des spécialistes aux interrogations évoquées plus haut et l'intégration de questions ciblées augmentent la qualité de l'interrogation. Dès lors que l'équipe d'audit découvre ou présume l'existence d'une fraude, elle doit dans tous les cas faire appel à un spécialiste ou du moins le consulter (p. ex. un spécialiste en matière de fraude ou un expert en informatique)³³. (ii) Un experte en informatique peut assister l'équipe d'audit pendant l'évaluation des risques et pendant l'audit, p. ex. sous forme d'analyse de données. Il est ainsi possible d'analyser des populations de données pour déceler des risques accrus de fraude et les contrer par des procédures ciblées. L'expert en informatique peut également assister l'équipe d'audit dans la vérification du caractère approprié des écritures comptables enregistrées manuellement ou automatiquement dans le grand livre et des autres ajustements faits lors de l'établissement des états financiers³⁴. (iii) Lorsque les états financiers comportent des rubriques significatives essentiellement formées par des estimations comptables³⁵, le recours à d'autres spécialistes (p. ex. experts en évaluation ou experts fiscaux) est nécessaire pour réduire les risques de fraude.
- Analyse informatisée des données: les équipes d'audit utilisent de plus en plus des techniques d'audit informatisées telles que l'analyse des données visant à détecter des anomalies ou schémas susceptibles de comporter un risque de fraude. La principale source de données est le système utilisé par l'entreprise auditée pour l'établissement de états financiers. Mais les données internes saisies sur d'autres systèmes ou les données externes pourraient être davantage exploitées.
- Système de contrôle interne: le SCI englobe des procédures de contrôle visant à empêcher les manipulations des états financiers annuels et consolidés. L'équipe d'audit doit analyser ces procédures avec un esprit critique. L'impact d'éventuelles lacunes dans la conception et l'efficacité de ces procédures de contrôle doit être pris en compte dans la planification de l'audit et il faut en informer la direction et le conseil d'administration de la société auditée.
- Ecritures comptables: comme mentionné plus haut³⁶, l'ASR a identifié plusieurs lacunes dans la vérification des écritures comptables. Les critères suivants doivent être pris en compte lors de l'identification des écritures comptables à vérifier³⁷: (i) l'évaluation des risques d'anomalies significatives; (ii) les procédures de contrôle mises en œuvre sur les écritures comptables et les autres ajustements; (iii) le processus d'élaboration de l'information financière et la nature des éléments probants pouvant être recueillis; (iv) les caractéristiques d'écritures comptables ou d'autres ajustements manipulés; (v) la nature et la complexité des comptes; (vi) les écritures comptables enregistrées en dehors du cours normal de l'activité. Les équipes d'audit doivent démontrer qu'elles tiennent compte des critères susmentionnés lors de la sélection des écritures. Toutes les écritures comptables et autres ajustements identifiés doivent être vérifiés. La liste des écritures anormales doit donc être traitée en totalité, sans échantillonnage. Les écritures comptables et autres ajustements doivent si nécessaire être sélectionnés sur l'ensemble de la période comptable considérée, mais au moins en fin de période

³² NAS 240.29.a, A34 s.; ISA 240.30.a, A35 s.

³³ NAS/ISA 220.18.

³⁴ NAS 240.32.a; ISA 240.33.a.

³⁵ NAS 240.32.b; ISA 240.33.b.

³⁶ Voir supra ch. 4.

³⁷ NAS 240.32.a et A43; ISA 240.33.a et A44.

comptable³⁸. Dans ce dernier cas, cette période devrait au moins comprendre le dernier mois de l'exercice considéré. En outre, il convient de prendre en compte les écritures postérieures à la date de clôture du bilan. Il appartient à l'équipe d'audit de définir la période en fonction des risques et de motiver son choix.

- Comptabilisation du chiffre d'affaires: l'équipe d'audit doit partir de la présomption que la comptabilisation du chiffre d'affaires est sujette aux risques de fraude. Si elle parvient à la conclusion que cette présomption est infondée, elle doit documenter les raisons qui motivent cette conclusion³⁹. Pour les sociétés opérationnelles, cela ne devrait être le cas que dans des circonstances exceptionnelles.
- Éléments probants: les éléments probants sont plus fiables lorsqu'ils proviennent de sources indépendantes, extérieures à la société auditée. L'équipe d'audit doit à tout moment conserver le contrôle par rapport aux demandes de confirmations externes⁴⁰. L'ASR a constaté à plusieurs reprises dans ses revues de dossiers que cette exigence n'est pas toujours respectée de manière rigoureuse. Par ailleurs, l'ASR recommande aux entreprises de révision afin d'assurer une qualité régulière dans l'exécution des missions d'audit⁴¹, qu'elles fixent des critères quantitatifs (p. ex. soldes supérieurs au seuil de signification) et qualitatifs pour la sélection des comptes bancaires pour lesquels des demandes d'attestations sont effectuées. Voici quelques exemples de critères qualitatifs: (i) comptes à volumes élevés, transactions suspectes ou incohérentes; (ii) configuration et efficacité du système de contrôle interne (p. ex. droits de signature électroniques et physiques); (iii) type des comptes bancaires (p. ex. comptes fiduciaires, relations bancaires au sein du groupe); (iv) réputation et domicile de l'institut bancaire. L'ASR recommande par ailleurs de requérir des confirmations bancaires pour toutes les relations bancaires qui ne remplissent ni les critères quantitatifs, ni les critères qualitatifs au cours d'une période à déterminer (p. ex. dans un cycle de trois à cinq ans); cette démarche permet aussi d'intégrer un élément d'imprévisibilité⁴².

6. Perspectives

L'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) a décidé en décembre 2021 de réviser la norme d'audit «Obligations de l'auditeur en matière de fraude» (ISA 240) pour répondre aux objectifs suivants⁴³: (i) Clarifier le rôle et les responsabilités de l'auditeur en matière de fraudes. (ii) Encourager un comportement cohérent et détermination de réactions plus efficaces pour contrer les risques d'anomalies significatives provenant de fraude. (iii) Souligner le besoin d'un esprit critique dans la mise en œuvre de procédures d'audit en matière de fraude tout au long de l'audit. (iv) Augmenter la transparence des procédures d'audit en matière de fraude, notamment par le renforcement de la communication avec les responsables constituant le gouvernement de l'entreprise et dans la formulation des rapports de révision.

L'ASR salue cette initiative et suivra activement ce processus.

³⁸ NAS 240.32.a et A44; ISA 240.33.a et A45.

³⁹ NAS 240.26 et 47; ISA 240.27 et 48.

⁴⁰ NAS/ISA 505.7.

⁴¹ NCQ/ISQC 1.32.a.

⁴² NAS 240.29.c; ISA 240.30.c.

⁴³ Selon l'IAASB, la norme révisée (ISA 240 revised) sera adoptée en décembre 2024.

Annexe : Questions à propos des risques de fraude

Les normes d'audit (NAS/ISA 240) prescrivent à l'équipe d'audit de mener des interrogations de divers catégories de personnes⁴⁴.

Les interrogations doivent être soigneusement préparées de manière que l'auditeur puisse poser des questions directes et pertinentes. La préparation englobe les activités suivantes: (i) étudier tous les documents pertinents. Les documents les plus importants doivent être apportés par l'auditeur à l'interrogation. (ii) Préparer les questions selon un fil rouge préétabli. La discussion reste ainsi sur un terrain pertinent et ne s'écarte pas du sujet de départ. Au lieu d'un interrogatoire rigide alternant questions et réponses, la discussion devrait rester flexible de manière à pouvoir aborder aussi d'autres sujets pertinents s'ils surgissent. Il faut en principe éviter les questions en plusieurs parties, les questions hypothétiques et les questions suggestives.

Durant l'interrogation, il faut prêter attention en particulier aux aspects suivants: (i) il faut expliquer en guise d'introduction à la personne interrogée le motif de l'interrogation (en mentionnant notamment les prescriptions des normes d'audit). (ii) L'auditeur devrait être accompagné à l'interrogation par un membre expérimenté de l'équipe d'audit. La direction de l'interrogation, la tenue du procès-verbal⁴⁵ et l'observation du langage corporel de l'interlocuteur ne peuvent le plus souvent pas être assumées par une seule personne.

Voici quelques questions qui peuvent être judicieuses selon la situation et selon la fonction de la personne interrogée (liste non exhaustive):

Questions aux membres (indépendants) du conseil d'administration

1. Quelle importance attribuez-vous à la culture et aux valeurs de votre société? Estimez-vous qu'il y a un potentiel d'amélioration? Disposez-vous d'un code de conduite? Si non, pourquoi? Si oui, avez-vous déjà constaté des entorses à ce code de conduite et, le cas échéant, quels en étaient les motifs et quelles en ont été les conséquences? Votre société a-t-elle mis en place un numéro d'appel (Whistleblower-Hotline) pour les annonces de tiers? Le cas échéant, qui en est responsable? Quelles sont les annonces recueillies à ce jour? Si non, pourquoi?
2. Que pensez-vous des scandales financiers qui ont récemment défrayé la chronique? Pourriez-vous imaginer que des manipulations similaires soient commises dans votre société et, le cas échéant, auxquelles pensez-vous concrètement? Dans quels domaines voyez-vous des risques de manipulation affectant la comptabilité ou les états financiers? Quelles pourraient en être les incitations? A quel niveau estimez-vous ce risque? Avez-vous connaissance de lacunes affectant le SCI, en particulier des lacunes qui permettraient à la direction de contourner les contrôles mis en œuvre? Quels sont les comptes (p. ex. ceux qui comportent des estimations comptables) les plus exposés aux manipulations? Comment ces manipulations pourraient-elles être concrètement réalisées? Dans quelle mesure la direction est-elle mise sous pression par rapport aux objectifs fixés? Est-ce que la rémunération des membres de la direction dépend pour une part essentielle de la réalisation de certains objectifs (il s'agit ici en particulier des modèles de rémunération liés au chiffre d'affaires ou aux résultats et des systèmes de bonus)? Quelles sont les attentes des tiers (actionnaires, analystes financiers, vendeurs à découvert, etc.)? Voyez-vous à cet égard un risque que la direction soit mise sous pression?
3. Quelles sont les procédures mises en place pour détecter les manipulations des états financiers annuels et consolidés visant à enjoliver ou au contraire à péjorer la situation financière de la société? Comment surveillez-vous concrètement ces procédures? Quels sont les contrôles mis en place pour contrer les risques de fraude? Le SCI est-il de votre point de vue

⁴⁴ NAS 240.17-21, 32.a; ISA 240.18-22, 33.a.

⁴⁵ Voir aussi supra ch. 5 et note de bas de page 24.

suffisamment efficace pour prévenir les manipulations de la comptabilité et des états financiers et les détournements d'actifs par la direction? Quel dispositif avez-vous mis en place pour vérifier l'intégrité des membres de la direction? Avez-vous connaissance de fraudes avérées, suspectées ou alléguées dans votre société et, le cas échéant, lesquelles?

4. Avec quelle fréquence et sous quelle forme (compte rendu, etc.) êtes-vous informé par la direction et, le cas échéant, par la révision interne, au sujet de la fraude? Pouvez-vous nous donner des exemples? Quelle priorité revêtent la prévention et la détection des fraudes pour le service de révision interne? A quand remonte la dernière vérification de ce paramètre de contrôle? Quelles ont été les conclusions du rapport de la direction et, le cas échéant, de la révision interne, à propos des risques de fraude au cours des trois dernières années? Quelles mesures ont été prises pour éliminer les éventuelles lacunes?
5. Avons-nous oublié un élément qui vous paraît important?

Questions aux membres de la direction

6. Quelle importance attribuez-vous à la culture et aux valeurs de votre société? Estimez-vous qu'il y a un potentiel d'amélioration? Comment traite-t-on les collaborateurs en général, et par rapport aux objectifs fixés en particulier? A propos de quels domaines et avec quelle fréquence avez-vous communiqué à vos collaborateurs votre point de vue au sujet des pratiques commerciales et du comportement éthique? Avez-vous un code de conduite? Si non, pourquoi? Le cas échéant, avez-vous déjà constaté des entorses à ce code de conduite et, le cas échéant, quels en étaient les motifs et quelles en ont été les conséquences? Votre société a-t-elle mis en place un numéro d'appel (Whistleblower-Hotline) pour les annonces de tiers? Le cas échéant, qui en est responsable? Quelles sont les annonces recueillies à ce jour? Si non, pourquoi?
7. Que pensez-vous des scandales financiers qui ont récemment défrayé la chronique? Pourriez-vous imaginer que des manipulations similaires soient commises dans votre société et, le cas échéant, auxquelles pensez-vous concrètement, et quels en seraient les incitatifs? Voyez-vous d'autres risques de fraude susceptibles d'affecter votre société? Quelle importance attribuez-vous au risque que les états financiers comportent des anomalies significatives provenant de fraudes (y compris le type, la nature, et la fréquence)? Quelle incidence les risques de fraude ont-ils sur les types de flux d'opérations, les soldes de comptes (en particulier les estimations comptables) ou les informations fournies dans les états financiers? Comment ces manipulations pourraient-elle être concrètement réalisées? Dans quels secteurs d'entreprise votre société a-t-elle introduit des modèles de rémunération liés au chiffre d'affaires ou aux résultats et des systèmes de bonus? Voyez-vous à cet égard un risque d'incitation à manipuler les états financiers? Quelle est votre appréciation par rapport au risque de fraude dans le cadre de relations et de transactions avec des parties liées? Quelles sont les attentes des tiers (actionnaires, analystes financiers, vendeurs à découvert, etc.)? Voyez-vous à cet égard un risque que ces personnes soient mises sous pression?
8. Quelles sont les procédures de contrôle mises en place pour détecter les détournements d'actifs ou les manipulations des états financiers visant à enjoliver ou au contraire à péjorer la situation financière de la société? Quels sont les procédures de contrôle mis en place pour contrer les risques de fraude? Quelles sont les procédures de contrôle appliquées à l'approbation et à la comptabilisation de transactions non routinières ou inhabituelles? Comment évaluez-vous la fiabilité du SCI?
9. Avec quelle fréquence et sous quelle forme (compte rendu, etc.) informez-vous le conseil d'administration au sujet de la fraude? Pouvez-vous nous montrer un exemple?
10. Avons-nous oublié un élément qui vous paraît important?

Questions aux réviseurs internes et à d'autres personnes

11. Quelle importance attribuez-vous à la culture et aux valeurs de votre société? Estimez-vous qu'il y a un potentiel d'amélioration? Comment traite-t-on les collaborateurs en général, et par rapport aux objectifs fixés en particulier? Quelle est votre appréciation à propos de la probité des membres de la direction et des collaborateurs? Avez-vous un code de conduite? Si non, pourquoi? Si oui, avez-vous déjà constaté des entorses à ce code de conduite et, le cas échéant, quels en étaient les motifs et quelles en ont été les conséquences? Votre société a-t-elle mis en place un numéro d'appel (Whistleblower-Hotline) pour les annonces de tiers? Le cas échéant, qui en est responsable? Quelles sont les annonces recueillies à ce jour? Si non, pourquoi?
12. Que pensez-vous des scandales financiers qui ont récemment défrayé la chronique? Pourriez-vous imaginer que des manipulations similaires affectant la comptabilité, les états financiers ou les actifs puissent être commis dans votre société et, le cas échéant, auxquelles pensez-vous concrètement? Quelles pourraient en être les incitations? Quels sont les risques de fraude auxquels votre société est exposée? Comment la direction s'y prendrait-elle pour manipuler les états financiers, par exemple pour atteindre les objectifs fixés en termes de chiffre d'affaires et de bénéfices? Quels sont les comptes (p. ex. les comptes d'estimations comptables) les plus exposés si une personne voulait les manipuler et comment ces manipulations seraient-elles concrètement réalisées? Comment et par qui les estimations sont-elles calculées pour les comptes annuels (p. ex. comptes de régularisation, estimations comptables)? Etes-vous d'avis que les hypothèses sous-jacentes aux estimations comptables sont neutres ou plutôt trop optimistes pour présenter des revenus plus favorables? Dans quels secteurs d'entreprise la société a-t-elle introduit des modèles de rémunération liés au chiffre d'affaires ou aux résultats et des systèmes de bonus? Quelles sont les attentes des tiers (actionnaires, analystes financiers, vendeurs à découvert, etc.)? Voyez-vous à cet égard un risque que la direction soit mise sous pression? Des opérations commerciales ont-elles été comptabilisées alors que les conditions de comptabilisation n'étaient pas remplies ou qu'elles étaient simulées? Avez-vous connaissance de difficultés financières qui pourraient motiver la direction à falsifier le chiffre d'affaires ou les bénéfices?
13. Quelles sont les procédures de contrôle mises en place pour détecter les manipulations des états financiers visant à enjoliver ou au contraire à péjorer la situation financière de la société? Quels sont les procédures de contrôle mises en place pour contrer les risques de fraude? Le SCI est-il de votre point de vue suffisamment efficace pour prévenir les manipulations de la comptabilité et des états financiers et les détournements d'actifs par la direction? Avez-vous connaissance de fraudes avérées, suspectées ou alléguées dans votre société et, le cas échéant, lesquelles? Avez-vous connaissance de lacunes affectant le SCI, en particulier des lacunes qui permettraient à la direction de contourner les contrôles mis en œuvre? Avez-vous connaissance de quelqu'un qui fraude au sein de la direction ou avez-vous entendu des rumeurs en ce sens?
14. Avons-nous oublié un élément qui vous paraît important?

Questions aux personnes impliquées dans le processus d'élaboration de l'information financière

15. Quelle importance attribuez-vous à la culture et aux valeurs de votre société? Estimez-vous qu'il y a un potentiel d'amélioration? Comment traite-t-on les collaborateurs en général, et par rapport aux objectifs fixés en particulier? Quelle est votre appréciation à propos de la probité des membres de la direction et des collaborateurs?
16. Que pensez-vous des scandales financiers qui ont récemment défrayé la chronique? Pourriez-vous imaginer que des manipulations similaires soient commises dans votre société et, le cas échéant, auxquelles pensez-vous concrètement? Comment la direction s'y prendrait-elle pour manipuler les états financiers, par exemple pour atteindre les objectifs fixés en termes de chiffre d'affaires et de bénéfices? Quelle importance attribuez-vous au risque que

des manipulations similaires affectant la comptabilité, les états financiers ou les actifs puissent être commis dans votre société et, le cas échéant, auxquelles pensez-vous concrètement? Quelles pourraient en être les incitations? Dans quels secteurs d'entreprise la société a-t-elle introduit des modèles de rémunération liés au chiffre d'affaires ou aux résultats et des systèmes de bonus? Quels sont les comptes (p. ex. les comptes d'estimations comptables) les plus exposés si une personne voulait les manipuler et comment ces manipulations seraient-elles concrètement réalisées? Comment et par qui les estimations sont-elles calculées pour les comptes annuels (p. ex. comptes de régularisation, estimations comptables)? Etes-vous d'avis que les hypothèses sous-jacentes aux estimations comptables sont neutres ou plutôt trop optimistes pour présenter des revenus plus favorables? Quelles sont les attentes des tiers (actionnaires, analystes financiers, vendeurs à découvert, etc.)? Voyez-vous à cet égard un risque que la direction soit mise sous pression? Des opérations commerciales ont-elles été comptabilisées alors que les conditions de comptabilisation n'étaient pas remplies ou qu'elles étaient simulées? Avez-vous connaissance de difficultés financières qui pourraient motiver la direction à falsifier le chiffre d'affaires ou les bénéfices? Avez-vous reçu l'ordre de comptabiliser ou d'omettre des écritures inhabituelles ou inappropriées ou avez-vous connaissance de telles activités?

17. Quelles sont les procédures de contrôle mises en place pour détecter les manipulations des états financiers visant à enjoliver ou au contraire à péjorer la situation financière de la société? Quels sont les procédures de contrôle mises en place pour contrer les risques de fraude? Le SCI est-il de votre point de vue suffisamment efficace pour prévenir les manipulations de la comptabilité et des états financiers et les détournements d'actifs par la direction? Avez-vous connaissance de lacunes affectant le SCI, en particulier des lacunes qui permettraient à la direction de contourner les contrôles mis en œuvre? Avez-vous connaissance de fraudes avérées, suspectées ou alléguées dans votre société? Avez-vous connaissance de quelqu'un qui fraude au sein de la direction ou avez-vous entendu des rumeurs en ce sens?
18. Avons-nous oublié un élément qui vous paraît important?